



En pratique

LES PRÉ-REQUIS

Une bonne pratique de la langue française est requise pour suivre les divers enseignements de la formation. Le stagiaire devra rédiger et soutenir un mémoire en langue française.

Il n'y a pas de limite d'âge.

Les pré-requis d'entrée en formation continue professionnelle

Il faut être titulaire du Diplôme d'État et remplir **une** des conditions suivantes :

- pouvoir justifier de 2 ans d'activité professionnelle comme artiste chorégraphique (dans la discipline)

et de 600h d'enseignement (1 an)

- pouvoir justifier de 3 ans d'activité professionnelle (sur une période continue de 5 ans) comme artiste chorégraphique (dans la discipline)

- pouvoir justifier d'1 an d'activité professionnelle comme artiste chorégraphique (dans la discipline)

et de 2400h d'enseignement (4 ans)

Les pré-requis d'entrée en formation initiale

(pour certains étudiants en situation de poursuite d'étude)

Il faut remplir **toutes** les conditions suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'État (dans la discipline)

- être titulaire (dans la discipline) du Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSPD) ou bachelor

- être titulaire du baccalauréat

- pouvoir justifier de 500 h d'activité professionnelle comme artiste chorégraphique (dans la discipline)

- pouvoir justifier de 300 h d'activité professionnelle comme professeur

L'expérience professionnelle d'interprète est attestée soit par l'emploi au sein des institutions de production et de diffusion, soit par l'affiliation au régime d'assurance chômage des artistes du spectacle.

CONCOURS

droit d'inscription au concours d'entrée : 88 € (*sous réserve de modifications*)

[NOTICE EXPLICATIVE INSCRIPTION](#) (à télécharger)



planning

- inscription du 25 mars au 26 avril 2021
- retour des dossiers d'inscription avant le 19 juin 2021
- épreuve écrite : 07 février 2022
- examen pratique et entretien : entre le 16 et le 30 avril 2022

modalités d'évaluation

1) une épreuve écrite de type commentaire de texte de 4 h

Le commentaire de texte d'une durée de 4 heures porte sur un sujet en sciences de l'éducation. Il permet au jury d'apprécier l'organisation de la pensée du candidat ainsi que ses capacités d'expression, d'argumentation et de compréhension à partir d'une source écrite.

2) une épreuve pratique de 30 min + 5 min

A partir d'un fragment de répertoire ou d'une composition personnelle, le candidat conduit une séance de travail de 30 min qui met en œuvre les notions de transmission, de relation à la musique et d'interprétation artistique en direction d'un étudiant danseur de niveau avancé, mis à disposition par le CNSMD de Lyon. Il se munit et utilise le support musical enregistré de son choix. A l'issue de cette transmission, le jury peut proposer au candidat de créer un ou des exercices ciblés en lien avec la danse proposée, qu'il mettra en œuvre avec l'élève. (durée maximale de 5 min). Le candidat bénéficie en amont d'un temps de studio de 30 min pour se préparer.

3) un entretien de 30 min

Il sera aussi demandé aux candidats dans leur dossier d'inscription, de décrire les thématiques de mémoire envisagées. Ce document pourra servir de base lors de l'entretien.

Le jury vérifie que le candidat possède un haut niveau technique et artistique ; qu'il peut transmettre un extrait chorégraphique à un élève dans un temps donné ; qu'il a les capacités de mener à bien une recherche et de rédiger un mémoire de Master. Il évalue sa motivation à suivre ce cursus.

Les critères sont :

- qualification dans sa propre discipline (références artistiques, musicalité, ressources personnelles dans la technique et l'artistique, richesse du vocabulaire parlé)
- qualification dans l'enseignement (savoir-faire pédagogiques : regard, corrections, exigences, relances, pertinence des propositions, attention portée à l'enseigné, connaissance des débats dans la pédagogie)
- motivation professionnelle (connaissance du travail en conservatoire, intérêt pour l'enseignement initial amateur, expérience ou envie de collaboration et désir d'évoluer)
- capacité à suivre ce cursus de 2^{ème} cycle (conduite de la réflexion de l'argumentation,



bon niveau d'expression écrite, intérêt des sujets de recherche envisagés, organisation générale, qualités de communication)

Le jury statue sur l'ensemble des épreuves ; il établit la liste des candidats retenus dans la discipline. Le directeur de l'établissement établit la liste des candidats admis en entrant en formation initiale ou continue. Une liste d'attente par discipline peut être éditée.

Le commentaire de texte d'une durée de 4 heures porte sur un sujet en sciences de l'éducation. Il permet au jury d'apprécier l'organisation de la pensée du candidat ainsi que ses capacités d'expression, d'argumentation et de compréhension à partir d'une source écrite

COÛTS

Coût pédagogique pour 900h de formation

- prises en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences agréés) ou par les collectivités territoriales

ou par les employeurs d'un stagiaire en situation d'emploi : **7 650€**

- prises en charge (Pôle Emploi, Région, Département...) pour stagiaires en situation de demande

d'emploi : **4 995€**

Les candidats inscrits au concours d'entrée en formation sont accompagnés par le CNSMD Lyon pour effectuer les démarches de demande de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue, bien en amont des résultats d'admission. En effet, certains organismes établissent les prises en charge **un an à l'avance**.

Des accords sont formalisés entre le CNSMD Lyon et les Opérateurs de Compétences (OPCO) ou autres organismes : AFDAS, TRANSITIONS PRO, FIFPL, PÔLE EMPLOI, collectivités territoriales, Conservatoires, employeurs...

La formation est également éligible au Compte Personnel de Formation.

> [FINANCEMENT VIA LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE](#)

Hébergement

Les stagiaires doivent envisager individuellement leur hébergement.

Équipements et services

Le CNSMD de Lyon met à disposition des stagiaires :

- un restaurant (dans la limite des jours ouvrables) repas : 6,46 € (tarif pour l'année 2020/21)
- une médiathèque droit annuel : 23 € (tarif pour l'année 2020/21)
- des studios de danse en accès libre pendant les sessions